

Première proposition

Mutualisation des services – Zone D

Pour mieux répondre aux enjeux et besoins non comblés des entreprises, on peut prendre l'aspect collaboration entre les entreprises. Des petites entreprises n'ont pas forcément le budget pour traiter certains types de déchets. En s'associant entre elles, elles peuvent avoir une quantité de déchets intéressants pour une entreprise de valorisation. Différentes entreprises qui vont avoir les mêmes besoins ou les mêmes ressources vont se regrouper pour optimiser les coûts et les performances. En agissant ainsi, les différentes entreprises vont pouvoir partager les coûts tout en bénéficiant d'un traitement de leurs déchets bien plus performant.

De plus, se regrouper entre elles vont leur permettre de bénéficier d'un partage des connaissances et des bonnes pratiques, permettant ainsi d'améliorer la qualité et l'efficacité de gestion des matières résiduelles de leur entreprise.

En se regroupant, les matières résiduelles traitées seront plus importantes et aussi un flux plus constant que si une seule entreprise était traitée comme une entité unique. Ces deux avantages font qu'une autre entreprise qui peut valoriser cette matière résiduelle sera bien plus intéressée et ainsi l'utiliser comme une nouvelle ressource.

La mutualisation des services permet de réaliser des économies d'échelle pour les entreprises, d'améliorer la gestion des matières résiduelles et de donc de réduire l'impact environnemental des déchets.

Pour encourager cette mutualisation, il faut un soutien de la part de la ville de Montréal. Pour encourager la collaboration entre les différents acteurs locaux, cela peut passer par l'organisation de rencontres et d'événements locaux, comme des conférences, des forums, des tables rondes pour que les entreprises se rencontrent et discutent. Également, faciliter la communication pour chacun puisse exprimer son besoin, comme la création de plateformes en ligne sur des thématiques précises ou des groupes de discussion en ligne.

L'initiative de nouveaux projets de mutualisation peut également faire l'objet de financement de la part de la municipalité pour les encourager et les convaincre à aller dans ce sens. Également, mettre en place des récompenses, une visibilité publique, des prix à gagner qui feront qu'encourager les entreprises à participer à la mutualisation de leurs services.

Enfin, créer un groupe de soutien qui va à la rencontre des acteurs locaux à l'origine d'initiatives pour leur apporter leurs expertises, partager leurs expériences sur ce qui a fonctionné, ce qui s'est transformé en échec pour les aider à ce que leur initiative soit la plus réussie possible et perdure dans le temps.

Deuxième proposition

Nouvelle tarification pour les matières résiduelles – Zone E

Dans l'optique d'inciter les Montréalais à réduire leurs quantités de déchets ultimes, la ville pourrait instaurer une nouvelle tarification.

Cette tarification serait en lien avec le poids. La tarification consisterait à facturer aux citoyens en fonction du poids de leur bac de déchets ultimes. Plus le poids de ce bac sera élevé, plus les taxes seront importantes. Ainsi, chaque foyer sera incité à réduire sa consommation de déchets ultimes et l'encouragera à trier de manière plus efficace pour justement réduire la quantité dans son bac de déchets ultimes car malheureusement aujourd'hui, encore un très grand nombre de déchets recyclables ne se retrouvent pas dans le bon bac. Cette taxation sera sous forme d'un certain montant par kilos pesés par le système de collecte à chaque passage.

En plus de ce pourcentage de taxes sur le poids, il est possible d'instaurer également des seuils. À partir d'un certain seuil, la taxation est plus élevée. Incitant encore davantage les habitants à réduire la quantité de déchets ultimes pour passer en dessous d'un seuil. Par exemple, entre 0 et 4 kg de déchets ultimes par semaine (la quantité à adapter en fonction du nombre de personnes présente dans le foyer), la taxe est de x dollars par kg. Entre 4 et 6 kg, la taxe est de 1,5x dollar. Entre 6 et 8 kg, 2x dollars, et au-delà de 8 kg, 2,5x le kilo. Cet exemple est bien évidemment à adapter en fonction des réalités locales mais en assemblant une tarification sur le poids qui évolue en fonction de certains seuils, les résultats espérés pourraient être très importants et efficaces pour réduire la quantité globale de déchets ultimes de la ville de Montréal et d'améliorer le taux de recyclage.

L'argent récupéré pourra être directement investi dans les centres de tri et de recyclage qui auront une activité plus importante à la suite de la nouvelle tarification et un tri plus efficace des habitants. Une autre partie de cet argent pourra être utilisée pour encourager les mutualisations des services des entreprises comme vu précédemment dans la première proposition.